

# Pyénées Vivantes

## AUCHAN SEMEAC-SOUES :

### Réaction Recours

Au lendemain du vote unanime de la CDAC en faveur du projet Auchan de Séméac-Soues, Gérard Trémège et son adjoint François-Xavier Brunet ont souhaité répondre aux critiques émanant des élus commerce de la CCI qui sont tous étiquetés Pyrénées Vivantes.

François-Xavier BRUNET le président de la CCI tout en soutenant la décision de cette implantation a reconnu que « demain, il y aura dans l'agglomération une offre commerciale sans doute supérieure aux besoins réels ».

J'observe depuis que Tarbes Shopping reste inerte et que Marie-Antoinette CASSAGNE-RODRIGUEZ adjointe au commerce a voté pour ce projet.

Nos élus commerce ont demandé à la CCI l'étude d'impact réalisée par CVL qui leur a été refusée.

Nous l'avons ; elle avait été diffusée il y a deux ans.

Les centres-villes et centres-bourgs de Lourdes, Tarbes, Bagnères et Lannemezan, Vic en Bigorre perdront 19 % de chiffre d'affaire ; ce n'est donc pas qu'une guerre entre les hypermarchés.

J'ai attendu en espérant que la CCI réagisse mais son président s'affiche aux côtés du Maire qui a fait voter le projet AUCHAN, 35 000 m<sup>2</sup> aujourd'hui et 88000 m<sup>2</sup> à terme (voir plaquette IMMOCHAN).

C'est un vieux schéma des années 70 de faire ce centre commercial ; aujourd'hui la modernité c'est la limitation des déplacements et la proximité comme la Halle Brauhauban.

Au passage, tout en voulant rassurer les commerçants du centre ville, on leur fait croire qu'ils pourront s'installer dans la galerie commerciale sans leur dire le prix des loyers impossibles à assumer pour eux.

AUCHAN c'est une galaxie d'entreprises ayant en commun d'être contrôlées par les membres de l'association familiale Mulliez (AFM).

Les principales enseignes sont : Auchan, Leroy-Merlin, Décathlon, Boulanger, Kiabi, Pimkie, Flunch, Atac, Norauto, Kiloutou, Cultura, Brice, Jules, Grain de malice, Top Office, Picwic, Phildar, etc. La plupart ont leur siège dans le Nord, autour de Roubaix, le berceau des Mulliez.

Il n'est plus à démontrer que quand on crée 1 emploi dans un hypermarché dans les 2 ans à venir entre 2 et 3 sont détruits dans le commerce de détail.

Outre l'hypermarché de Soues qui reste pharaonique, suit une horde d'enseignes déjà annoncée : Décathlon, Leroy Merlin, Cultura, Baobab, Boulanger, Kyabi, H&M, Flunch, Zara...

J'ai donc décidé de réagir et d'encourager les recours contre la décision de la CDAC : je vous en dirai plus au fur et à mesure des évènements.

Il faut aussi tenir compte du fait que le vote unanime acquis par Tarbes est susceptible d'être confirmé devant la CNAC, sauf si des erreurs graves ont été commises...

La composition de la CNAC avec des membres nommés par le gouvernement, le président du Sénat,... semble l'incliner à confirmer le vote.

Par décret en date du 20 mai 2009, sont nommés membres de la Commission nationale d'aménagement commercial :

- M. François LAGRANGE, conseiller d'Etat honoraire, président, désigné par le vice-président du Conseil d'Etat.
- M. Alain BODON, inspecteur général de l'équipement, inspecteur général en service extraordinaire auprès de l'inspection générale des finances, et M. Claude SARDAIS, inspecteur général des finances, désignés respectivement en qualité de membres titulaires et suppléants par le chef du service de l'inspection générale des finances.
- MM. François GEINDRE et Jacques MOUGEY, inspecteurs généraux de l'équipement, désignés respectivement en qualité de membres titulaires et suppléants par le vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable.
- M. Georges GRUILLOT, ancien sénateur du Doubs, et M. Philippe ARNAUD, ancien sénateur de la Charente, désignés respectivement en qualité de membres titulaires et suppléants par le président du Sénat.
- M. Emmanuel COMBE, professeur de sciences économiques à l'université Paris-I, et M. Emmanuel JESSUA, administrateur de l'INSEE, désignés respectivement en qualité de membres titulaires et suppléants par le ministre chargé du commerce.

\*  
\* \*

En conséquence j'ai personnellement opté pour une autre solution : exercer un recours en annulation des arrêtés préfectoraux relatifs ZAC Zone d'Aménagement Concertée Communautaire Séméac Soues « Parc de l'Adour ».

Il y a au sujet de cette enquête publique des préoccupations pour les riverains qui ont construit leur maison à Soues ; par exemple les volumes de rétentions d'eau pour les secours ont été réduits de façon alarmante.

Il peut aussi y avoir d'autres problèmes relatifs aux arrêtés pris par un élu qui n'aurait pas réuni préalablement son conseil...

S'il n'y a plus de ZAC zone aménagement concertée, plus de centre commercial.

J'introduis cette action pour ces raisons techniques autant que par conviction et par loyauté envers ceux qui sont menacés par le projet commercial.

Depuis 8 ans maintenant je n'ai jamais changé de discours et j'ai suivi la même ligne à commencer par combattre le magasin d'usine de Saint Laurent de Neste suivi par Jean-Claude ROCH...

\*  
\* \*

Nous avons pour cette zone d'autres ambitions qui respectent le commerce existant et participe tant au rayonnement de l'entrée est de l'agglomération qu'à son développement économique.

Nous sommes en train de travailler pour dessiner et proposer un autre projet de zone qui génère des activités nouvelles qui ne concurrencent pas l'existant : des emplois nets, en somme des nouveaux consommateurs.

Voilà ce que je peux vous dire à ce stade.